

Désignation de l'entreprise : **SCEMI SA** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **60 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 4 9 2 0 7 1 3 3 0 0 0 3 3**

Néant *

				Exercice N clos le				N - 1											
				3	1	1	2	2	0	1	2	3	1	1	2	2	0	1	1
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net									
				1		2		3		4									
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB				AC													
	Frais de développement*	CX				CQ													
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 140	AG		4 140													
	Fonds commercial (1)	AH		AI															
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK															
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM															
	Terrains	AN		AO															
	Constructions	AP		AQ															
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS															
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 154	AU		1 659		4 495		268									
Immobilisations en cours	AV		AW																
Avances et acomptes	AX		AY																
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT															
	Autres participations	CU	342 002	CV		342 002		341 337											
	Créances rattachées à des participations	BB		BC															
	Autres titres immobilisés	BD		BE															
	Prêts	BF		BG															
Autres immobilisations financières*	BH	7 002	BI		7 002		6 536												
TOTAL (II)	BJ	359 298	BK		5 799		353 499		348 141										
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM															
	En cours de production de biens	BN		BO															
	En cours de production de services	BP		BQ															
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS															
	Marchandises	BT		BU															
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 899	BW		5 899		3 399											
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	624 701	BY		103 060		521 641		482 135									
	Autres créances (3)	BZ	155 474	CA		155 474		126 758											
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC															
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	460 000	CE		460 000		760 000											
	Disponibilités	CF	663 604	CG		663 604		183 653											
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				1 199											
	TOTAL (III)	CJ	1 909 678	CK		103 060		1 806 618		1 557 143									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
Écarts de conversion actif* (VI)	CN																		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 268 976	IA		108 859		2 160 117		1 905 284										
Renvois: (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR									
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :													

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2050 Éditions Informatiques Comptables Février 2013

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SCEMI SA**Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 231 381 ...)	DA	231 381	231 381	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	750 540	750 540	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	24 025	13 820	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	372 461	178 571	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	278 545	204 094	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 656 951	1 378 406
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	107 485	185 602	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	12 521	15 444	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	109 284	104 269	
	Dettes fiscales et sociales	DY	263 519	208 774	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	10 356	12 789	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	503 166	526 878	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 160 117	1 905 284	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	476 005	419 684		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SCEMI SA**

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	}	biens*	FD		FE		FF	
			services*	FG	2 119 735	FH		FI	2 119 735
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 119 735	FK		FL	2 119 735	1 696 767	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	9 022	7 175	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	22 832	665	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 834	65	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 159 422	1 704 672
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	21 456		
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 225 380	1 126 692	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 228	16 609	
	Salaires et traitements*					FY	296 819	224 069	
	Charges sociales (10)					FZ	123 623	89 092	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*			GA	1 175	3 643
				- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	66 257	91
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	435	160		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 755 373	1 460 355	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	404 049	244 317	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 955	12 038	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	13 955	12 038	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 435	9 123	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 435	9 123	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 519	2 914	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	413 569	247 231	

Désignation de l'entreprise SCEMI SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 820
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 820
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 820)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	129 204 43 137
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 173 377 1 716 710
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 894 832 1 512 616
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	278 545 204 094
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	22 832 665
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire la cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REGULARISATIONS	5 820		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

DéSIGNATION de l'entreprise SCEMI SA										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		TOTAL I				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		TOTAL II				4 140		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF			
CORPO RE LLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				[Dont Composants	M2		KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	752	LC		LD	5 402	
	Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
Avances et acomptes				LK		LL		LM				
TOTAL III				LN	752	LO		LP	5 402			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	341 337	8V		8W	665		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	6 536	1U		1V	466		
	TOTAL IV				LQ	347 873	LR		LS	1 131		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	352 765	ØH		ØJ	6 533			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		TOTAL I				1		3		4		
		TOTAL II				2		4 140		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		TOTAL III				2		6 154		6 154		
		TOTAL IV				2		7 002		349 004		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				2		359 298		ØM		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW	4 140	IX	
CORPO RE LLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	6 154	MU
	Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	6 154	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY	342 002	ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	7 002	2G	
	TOTAL IV				13		NJ		NK	349 004	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	359 298	ØM		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SCEMI SA	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *
---------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE 4 140	PF	PG	PH 4 140
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PY
		PZ	QA	QB
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QT
TOTAL III	QU 484	QV	QW	QX 1 659
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN 4 624	ØP	ØQ	ØR 5 799

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
---------	--

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
Inst. techniques mat. et outillage	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
		T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM					NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2055 Editions Informatiques Comptables Février 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise **SCEMI SA**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières(1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	36 803	6U	66 257	6V	6W	103 060
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	36 803	TY	66 257	TZ	UA	103 060
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	36 803	UB	66 257	UC	UD	103 060
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	66 257	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SCEMI SA				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7 002	UV	7 002	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	123 260		123 260					
	Autres créances clients		UX	501 441		501 441					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	27 782		27 782				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	125 300		125 300					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 392		2 392					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	787 177	VU	787 177	VV			
	RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	107 485		80 324		27 161			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	109 284		109 284						
Personnel et comptes rattachés		8C	41 310		41 310						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	57 643		57 643						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	86 065		86 065					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	69 777		69 777					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 724		8 724					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	12 521		12 521						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 356		10 356						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	503 166	VZ	476 005		27 161			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	78 225	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SCEMI SA										Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 2 			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 278 545			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB		WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		3 435		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		3 435		
	Amendes et pénalités		WJ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7 129 204		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7					
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme				WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art 39-1-3 ° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
										TOTAL I		WR 411 184			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU 2 607			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV				
			- imposées au taux de 0 %								WH				
			- imposées au taux de 19 %								WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY				
	Majoration d'amortissement*										XD				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF		
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)		OT				
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à re-dynamiser (art. 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 2 607			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		408 577				XJ					
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		408 577		XO							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N°2058-B Editions Informatiques Comptables Février 2013

Désignation de l'entreprise SCEMI SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	29 484
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation*		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Contribut Sociale Solidarité		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
		3 435	2 607
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)		XU	<input type="checkbox"/>
--	--	-----------	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SCEMI SA										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	204 094		- Autres réserves	ZD	204 094		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)						Dividendes		ZE		
							Autres répartitions		ZF		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)			ØE			Report à nouveau		ZG		
	TOTAL I			ØF	204 094		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	204 094
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :			Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	1 097 997		1 014 624		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 23 417					XQ	23 418		22 125		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	41 995		37 545		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	61 971		52 397		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	1 225 380		1 126 692		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	3 222		455		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	17 006		16 154		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	20 228		16 609		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	351 236				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	17 383				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *					ØB	299 800		189 661		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS					
	- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : handicapés :)					YP	6		6		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*					ZK	3.39	%	3.99	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL		
				Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO		
				Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF		
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG			Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH	N° SIRET de la société mère JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SCEMI SA						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	(1)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		(C)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-A Editions Informatiques Comptables Février 2013

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SCEMI SA**

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1 ter</i> et <i>1 quater</i> CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 4			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 5			
	<i>1 ter</i> et <i>1 quater</i> du CGI)	N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SCEMI SA Néant *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) 1*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) 1*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 + 5 + 6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : **SCEMI SA**Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : SCEMI SA	Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01012012 et clos le : 31122012	Durée en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>	1	2
1	2		

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	2 119 735
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	9 022
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7 834
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	21 130
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 157 721

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	21 456
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 201 962
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	435
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...) T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 223 853

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	933 868
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		SA	933 868

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
2	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	75000
---	----	---	--	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2013

N° 2059-F Editions Informatiques Comptables

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 2

N°SIRET 4 | 4 | 9 | 2 | 0 | 7 | 1 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCEMI SA

ADRESSE (voie) 60 RUE MARCEL DASSAULT

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique SARL Dénomination ANKOAY CONSULTING

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 34,00

Adresse : N° Voie LOT A 89 AKANY SAMBATRA

Code Postal 102 Commune ANTANANARIVO Pays MADAGASCAR

Forme juridique SARL Dénomination MADA CONTACTS

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50,00

Adresse : N° Voie ZI FORELLO

Code Postal 102 Commune ANTANANARIVO Pays MADAGASCAR

Forme juridique SARL Dénomination SOGEC DATA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 30,00

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination VALUE DATA SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° ZI Voie FORELLO - TANJOMBATO

Code Postal 101 Commune ANTANANARIVO Pays MADAGASCAR

Forme juridique SARL Dénomination VALUE IT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 51,00

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-G Editions Informatiques Comptables Février 2013

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
 du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **2012** ou exercice
 Désignation de l'entreprise SCEMI SA du 01012012
 Adresse 60 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT au 31122012

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 BARANOWSKA ALEXANDRE RESPONSABLE COMMERCIAL WEB	
2 LEMAIRE ALEXANDRE PDG	92100 BOULOGNE BILLANCOURT
3 AOUIDA OLFA DIRECTRICE COMMERCIALE	93500 PANTIN
4 HENRAS stephane RESPONSABLE COMMERCIAL	92100 BOULOGNE BILLANCOURT
5 ORSINI JEAN THOMAS RESPONSABLE LOGISTIQUE	92190 MEUDON
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 79 748				79 748				79 748
2 76 300				76 300	4 368			80 668
3 50 478				50 478				50 478
4 40 569				40 569				40 569
5 28 330				28 330				28 330
6								
7								
8								
9								
10								
** 275 425				275 425	4 368			279 793

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨		
- de l'exercice 2012 ... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	279 793	- de l'exercice 2012 ... ⑩	408 577
- de l'exercice précédent ⑩	179 870	- de l'exercice précédent ⑩	248 055
Nom et qualité du signataire PDG	À BOULOGNE _____, le _____ Signature, LEMAIRE ALEXANDRE		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
 Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

CONTROLE DE CONCORDANCE

DESIGNATION	MONTANT	ECART
Total écart		0.00

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SCEMI SA

2 / 2

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dossier présenté en Euro

DESIGNATION	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE
<i>Participations détenues entre 10 et 50%</i>					
ANKOAY CONSULTING	10000	0	34.00	0	0
LOT A 89 AKANY SAMBATRA 102 ANTANANARIVO	680	0	50.00	32424	-20762
MADA CONTACTS ENCEINTE SOMALCO ZI FORELLO 102 ANTANANARIVO	1000	0	30.00	0	0
SOSEC DATA					
<i>Filiales détenues à plus de 50%</i>					
VALUE DATA SERVICES	297507	37751	100.00	892346	20874
ENCEINTE SOMALCO ZI FORELLO - TANJOMBATO 101 ANTANANARIVO	680	0	51.00	60299	9536
VALUE IT					
Total	309867	37751		985069	9648

TAUX REDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI ; article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	44920713300033	
SCEMI SA 60 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	408577
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, lignes XL et XM ou tableau 2033 B, lignes 360 et 368)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice	38120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38120
l	III. BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	370457
m	IV. PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX de 19% (Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065)	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
REPARTITION DU CAPITAL

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	44920713300033	
SCEMI SA 60 RUE MARCEL DASSAULT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

En application de l'art. 219 Ib du CGI nous avons soumis une part de notre bénéfice au taux réduit de 15%.
L'annexe demandée à l'art. 46 quater OZZ bis A de l'annexe III est à néant : notre capital n'est détenu que par des personnes physiques.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

RELEVÉ DE SOLDE

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

SIE	9220102
CDI - Code service	52 651
RIB	
ZMO	2572/010112/44920713300033
N° d'identification de l'étab. (SIRET)	4 4 9 2 0 7 1 3 3 0 0 0 3 3
Adresse fiscale de référence	

SIE BOULOGNE BILLANCOURT

19 RUE DOME
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

SCEMI SA

60 RUE MARCEL DASSAULT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

N°FRP - Clé	9220102 322884 66
Exercice social	01/01/12-31/12/12
Date limite de paiement	15/04/13

VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montants restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les sociétés	01 86064	06
Contribution exceptionnelle	02	07
Contribution Sociale	03 0	08
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	04 0	09
Totaux	05 86064	10
Montant total à payer (ligne 05 - ligne 10) :	11 86064	
OU		12
Montant total de l'excédent (ligne 10 - ligne 05) :		
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13
Remboursement d'excédent de versement demandé (ligne 12 - ligne 13) (1)		14

(1) Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte

DEMANDE D'IMPUTATION SUR ÉCHÉANCE FUTURE (2)Cochez la case ci-contre (2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n°3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des impôts des entreprises.**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Somme : Date : N° d'opération : Date de réception :

Obligation de téléréglé

Depuis le 1er octobre 2012, vous devez obligatoirement téléréglé l'impôt sur les sociétés et les contributions assimilées à l'impôt sur les sociétés, quel que soit votre chiffre d'affaires.

Demande de remboursement de créances fiscales (à l'exclusion des excédents d'IS dégagés ligne 14)

Pour obtenir la restitution d'une demande de crédit d'impôt au titre de l'exercice (créance fiscale non reportable et restituable), la demande doit être effectuée directement sur la déclaration de crédit d'impôt à déposer papier auprès de votre service des impôts des entreprises (soit à titre d'exemple sur l'imprimé n° 2069-FA-SD pour le crédit d'impôt famille).

Si votre demande de restitution porte sur un crédit d'impôt au titre d'un exercice antérieur (créances reportables et restituables venant à expiration) ou une créance restituable dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, elle doit être effectuée sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur www.impot.gouv.fr et déposée papier auprès de votre service des impôts des entreprises.

Dans tous les cas, le montant du remboursement demandé doit correspondre au solde disponible après la liquidation de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au titre duquel la restitution des créances est demandée.



I - IS BRUT, INFORMATIONS ET CRÉANCES DE L'EXERCICE				
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice		Base	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)	370457	33 1/3%	123486
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	38120	15%	5718
I-A03	Impôt sur les plus values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05		Total IS Brut		15 129204
I-B Montants des taxes assimilées à l'IS constatées au cours de l'exercice				
I-B01	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice, avant toute déduction			36
I-B02	Montant de la Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs due au titre de l'exercice, avant toute déduction			37
I-B03	Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice			41
I-C Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant				
I-C01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			38
I-D Montants des créances d'impôts constatées au cours de l'exercice				
Créances non reportables et non restituables				
I-D01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières (joindre l'imprimé 2066)			16
Créances non reportables et restituables				
I-D06	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (joindre l'imprimé 2079-FCE-SD)			22
I-D07	Crédit d'impôt famille (joindre l'imprimé 2069-FA-SD)			24
I-D08	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (joindre l'imprimé 2079-A-SD)			26
Créances reportables				
I-D23	Crédit impôt recherche (joindre l'imprimé 2069A)			31
I-D24	Report en arrière de déficits (joindre l'imprimé 2039)			34
I-D25	Réduction d'impôt au titre du mécénat (joindre l'imprimé 2069 M-SD)			35
I-D26	Dont montant des dons consentis à des organismes étrangers (situées dans un pays de l'UE ou de l'EEE)			40
I-D29	Autres créances ne figurant pas sur cette page (voir le détail sur l'annexe N°2572-A (1))		Cochez la case	39

(1) Disponible sur www.impots.gouv.fr

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE DU REDEVABLE	
Date : _____	Signature : _____
Téléphone : _____	
Adresse électronique : _____	
Télépaiement : <input type="checkbox"/>	
ou paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/>	
Paiement par imputation (2) : <input type="checkbox"/>	

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque

SIE : SIE BOULOGNE BILLANCOURT

RIB : _____

RÉFÉRENCE : 2572/010112/44920713300033 (3)

- Toutefois si vous payez par chèque, utilisez un chèque barré établi impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

- (2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des impôts des entreprises.
(3) En cas de paiement par virement, cette référence est à transmettre à votre banque, sans rien ajouter ni avant, ni après et sans oublier les "/".

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

II - FICHE DE CALCUL POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE**II-A Imputation des créances fiscales de l'exercice, non restituables au titre de l'exercice (acomptes et solde)**

II-A01	Crédits d'impôt sur les valeurs mobilières	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers autres que sur valeurs mobilières	
II-A03	Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse	
II-A04	Autres créances non reportables et non restituables	
II-A05		Sous-total (total des lignes II-A01 à II-A04)
II-A06		Montant de l'IS dû après imputation des créances non restituables (I-A05 - II-A05)
		129204

II-B Imputation des créances fiscales reportables au titre de l'exercice (acomptes et solde) (1)

II-B01	Réduction d'impôt au titre du mécénat N	
II-B02	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-5	
II-B03	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-4	
II-B04	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-3	
II-B05	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-2	
II-B06	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-1	
II-B07	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N	
II-B08	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-9	
II-B09	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-8	
II-B10	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-7	
II-B11	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-6	
II-B12	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-5	
II-B13	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-4	
II-B14	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-3	
II-B15	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-2	
II-B16	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-1	
II-B17	Report en arrière de déficits N-5	
II-B18	Report en arrière de déficits N-4	
II-B19	Report en arrière de déficits N-3	
II-B20	Report en arrière de déficits N-2	
II-B21	Report en arrière de déficits N-1	
II-B22	Crédit d'impôt recherche N	
II-B23	Crédit d'impôt recherche N-3	
II-B24	Crédit d'impôt recherche N-2	
II-B25	Crédit d'impôt recherche N-1	
II-B26	Autres créances reportables	
II-B27		Sous-total (total des lignes II-B01 à II-B26)
II-B28		Montant de l'IS après imputation des créances reportables (lignes II-A08 - II-B27)
		129204

(1) N désigne l'année de clôture de l'exercice pour lequel le 2572 est déposé.

II-C Imputation des créances fiscales de l'exercice, restituables			
II-C01	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
II-C02	Crédit d'impôt famille		
II-C03	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
II-C04	Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
II-C05	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvre cinématographique		
II-C06	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale		
II-C07	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété		
II-C08	Crédit d'impôt biologique		
II-C09	Crédit d'impôt pour production d'oeuvre phonographique		
II-C10	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
II-C11	Crédit d'impôt en faveur des débitants de tabac		
II-C12	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		
II-C13	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		
II-C14	Crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement		
II-C15	Crédit d'impôt en faveur des avances remboursables pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique		
II-C16	Crédit d'impôt cinéma international		
II-C17	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)		
II-C18	Autres créances non reportables et restituables		
II-C19	Sous-total (total des lignes II-C01 à II-C18)		
II-C20	Montant de l'IS dû après imputation des créances restituables (II-B28 - II-C19)		129204
II-D Montant de l'IS dû au titre de l'exercice			
II-D01	Versements d'acomptes effectués		43140
II-D02	Solde d'IS à payer (lignes II-C20 - II-D01)	01	86064
II-D03	Montant des excédents IS constatés (lignes II-D01 - II-C20)	06	
II-E Montant de la contribution sociale sur l'IS (art. 235 ter ZC) due au titre de l'exercice			
II-E01	Montant de la contribution sociale	36	
II-E02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution sociale		
II-E03	Montant de contribution sociale due (lignes II-E01 - II-E02)		
II-E04	Versements d'acomptes effectués		
II-E05	Solde de contribution sociale à payer (lignes II-E03 - II-E04)	03	0
II-E06	Montant des excédents de contribution sociale constatés (lignes II-E04 - II-E03)	08	
II-F Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) due au titre de l'exercice			
II-F01	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs	37	
II-F02	Versement d'acompte effectué		
II-F03	Solde de contribution annuelle sur les revenus locatifs à payer (lignes II-F01 - II-F02)	04	0
II-F04	Montant des excédents de contribution annuelle sur les revenus locatifs constatés (lignes II-F02 - II-F01)	09	
II-G Montant de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés			
II-G01	Montant de la contribution exceptionnelle	41	
II-G02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution exceptionnelle		
II-G03	Montant de contribution exceptionnelle due (lignes II-G01) - II-G02)		
II-G04	Versement d'acomptes effectués		
II-G05	Solde de contribution exceptionnelle à payer (lignes II-G03 - II-G04)	02	0
II-G06	Montant des excédents de contribution exceptionnelle	07	
II-H Montant total à payer ou excédents constatés			
II-H01	Montant total à payer : lignes (01 + 02 + 03 + 04) - lignes (06 + 07 + 08 + 09)	11	86064
II-H02	Montant total de l'excédent : lignes (06 + 07 + 08 + 09) - lignes (01 + 02 + 03 + 04)	12	



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES
ANNEXE AU RELEVÉ DE SOLDE**

Nom de l'établissement	SCEMI SA		
N° d'identification (SIRET)	44920713300033	Exercice social	01/01/12-31/12/12

Montants des créances d'impôts constatées au cours de l'exercice			
Créances non reportables et non restituables - Cf. Imprimé 2572 Fiche de calcul paragraphe II-A page 3 et II-E page 4			
I-D01	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur IS (ligne II-A02)	17	
I-D02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur Contribution Sociale (ligne II-E02)	19	
I-D03	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur Contribution Exceptionnelle (II-G02)	20	
I-D04	Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse (ligne II-A03)	57	
I-D05	Autres créances non répertoriées ci-dessus (ligne II-A04)	44	
Créances non reportables et restituables - Cf. Imprimé 2572 Fiche de calcul paragraphe II-C page 4			
I-D09	Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (ligne II-C04)	23	
I-D10	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvre cinématographique (ligne II-C05)	25	
I-D11	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (ligne II-C06)	27	
I-D12	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété (ligne II-C07)	30	
I-D13	Crédit d'impôt biologique (ligne II-C08)	45	
I-D14	Crédit d'impôt pour production d'oeuvre phonographique (ligne II-C09)	48	
I-D15	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs (ligne II-C10)	52	
I-D16	Crédit d'impôt en faveur des débitants de tabac (ligne II-C11)	55	
I-D17	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (ligne II-C12)	56	
I-D18	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (ligne II-C13)	58	
I-D19	Crédit d'impôt intéressement (ligne II-C14)	59	
I-D20	Crédit d'impôt en faveur des avances remboursables pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique (ligne II-C15)	60	
I-D21	Crédit d'impôt cinéma international (ligne II-C16)	61	
I-D22	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) (ligne II-C17)	62	
I-D23	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus (ligne II-C18)	49	
Créances reportables - Cf. Imprimé 2572 Fiche de calcul paragraphe II-B page 3			
I-D28	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE (ligne II-B07)	33	
I-D29	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus (ligne II-B26)	50	

(1) joindre l'imprimé spécifique à chaque type d'oeuvre (cf. NOTICE 2572-NOT page 3)

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012012** et clos le **31122012** Régime simplifié d'imposition
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : **SIE BOULOGNE BILLANCOURT SUD**
19 RUE DOME
92773 BOULOGNE BILLANCOURT
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SCEMI SA

Identification du destinataire

60 RUE MARCEL DASSAULT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

651	322884	44920713300033
Insp., IFU	N° dossier	N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

CONSEIL EN WEB MARKETING

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	370 457	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Zone franche Corse <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution **2,50 %**

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € HT)

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE

Valeur ajoutée de référence **933 868** Chiffre d'affaires de référence **2 119 735**

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE
 Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ.

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : **SOGEC-MAINE SA 70 rue des Marais 72000 LE MANS Tél: 02 43 40 76 00**

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À **BOULOGNE**, le
 Signature et **LEMAIRE ALEXANDRE**
 qualité du déclarant **PDG**

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et à la liberté de l'information, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent. Elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

SCEMI SA

31122012

**F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS** (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥ (À préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑧	total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice
SCEMI SA

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

31122012

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19 %	<input type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°s d'identification de la société mère.

N° SIRET

N° 2065 Editions Informatiques Comptables Février 2013